

Conditions Générales de Vente et de Livraison (CGV)

Liora design gmbh
Neuheimstrasse 40d CH-8853 Lachen
ci-après dénommé fournisseur

Validité des termes et conditions

Les conditions générales sont basées sur le droit suisse et s'appliquent en Suisse et dans l'Union européenne, à condition que les parties les reconnaissent expressément ou tacitement. Les modifications et accords annexes ne sont effectifs que s'ils sont confirmés par écrit par le fournisseur. Dans le cas contraire, les dispositions du Code des obligations suisse sur le contrat d'achat (art. 184ff. CO) ainsi que d'autres lois et règlements suisses s'appliquent. Si une disposition de ce contrat est inefficace ou si le contrat contient une lacune, la validité juridique des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Au lieu de la disposition inefficace, une disposition efficace qui se rapproche le plus possible de l'intention économique des parties est réputée avoir été convenue dès le départ. Il en va de même en cas d'écart.

1 Offres et tarifs

Les prix indiqués dans nos catalogues, tarifs et offres n'incluent pas la taxe anticipée de recyclage (TAR) et généralement ne comprennent pas les lampes. Nous nous réservons le droit de modifier les prix.

Les offres sont valables 30 jours sauf convention écrite contraire. Pour les offres libellées en euros ou contenant des marchandises et des composants provenant de l'Union européenne, le taux moyen mensuel en vigueur de l'Administration fédérale des contributions, Berne, s'applique comme base.

Une offre est acceptée si le client le déclare par écrit ou par e-mail.

Les prix de nos confirmations de commande écrites sont fermes. Sauf accord contraire, les prix totaux confirmés sont nets sans aucune déduction. La redevance anticipée de recyclage (TAR) garantit la prise en charge intégrale des frais actuellement encourus pour le recyclage et l'élimination (hors frais de transport éventuels). L'ARF est également facturé lors de l'achat des produits concernés et dépend du groupe de produits.

2. Modification du produit

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications de conception techniques et formelles à tous les produits présentés et décrits dans nos documents de vente.

3. Commande et conclusion du contrat

En passant commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente.

Les commandes ne sont acceptées que par écrit et sont considérées comme fermes si elles ont été confirmées par écrit par nous. Les accords verbaux ne sont valables qu'avec une confirmation écrite ultérieure; notre confirmation de commande écrite est déterminante pour l'étendue et l'exécution de la livraison.

Après notre confirmation de commande, les annulations et modifications de la commande ne sont possibles qu'avec notre consentement écrit et uniquement moyennant des frais. Les marchandises commandées sur appel doivent être acceptées dans le délai spécifié. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de facturer la marchandise et de facturer des frais de stockage.

4. Délais de livraison

Nous nous efforçons de respecter les dates de livraison convenues. Les retards de livraison ne donnent pas le droit au client de résilier le contrat ou d'exiger une indemnisation pour tout dommage en résultant.

Le délai de livraison ne commence à courir qu'à la date de clarification définitive de tous les détails qualitatifs et techniques, les défauts de matières premières, les perturbations de fonctionnement et les cas de force majeure nous libèrent de l'obligation de livraison pendant la durée de ces empêchements, sans que le client puisse réclamer compensation.

5. Expédition

A moins qu'un lieu d'exécution particulier n'ait été convenu entre les parties, la livraison est réputée être la mise à disposition des produits au siège Ex Works du fournisseur. Les livraisons pour les marchandises volumineuses et les lampadaires seront facturées dans tous les cas.

Les livraisons incomplètes ou incorrectes, ainsi que les éventuels défauts, doivent être signalés par écrit dans un délai d'un jour à compter de la réception de la marchandise. Transfert des bénéfices et des risques :

Notre livraison voyage aux risques et périls du destinataire. Tout dommage ou perte doit être signalé à la société de transport concernée dès réception afin qu'un constat d'avarie puisse être établi.

6. Conditions de paiement :

Sauf convention contraire, nos factures sont payables net dans les 10 jours. Les nouveaux clients ne sont approvisionnés que contre prépaiement. D'autres conditions de paiement ne seront acceptées qu'après confirmation écrite du fournisseur.

Dans le cas de livraisons nationales, la TVA sera ajoutée au taux actuellement en vigueur (c'est-à-dire, sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont hors TVA).

Les livraisons partielles seront facturées immédiatement après la livraison. Les déductions de rabais non autorisées seront facturées ultérieurement.

Si le client ne respecte pas la date de paiement, il doit payer les intérêts de retard légaux à compter de la date d'échéance sans rappel spécial (art. 104. CO).

Les livraisons à l'étranger ne sont effectuées que contre paiement anticipé. Les virements depuis l'étranger doivent être effectués gratuitement via SEPA. Les éventuels frais bancaires encourus seront facturés au client par la suite.

7. Motif

Les échantillons sont fournis pendant 30 jours et seront facturés pour des raisons administratives. Après 30 jours, les produits doivent être retournés ou le montant de la facture est exigible immédiatement. Les échantillons doivent être retournés dans leur emballage d'origine, comme neufs et propres. Les échantillons défectueux ou endommagés seront facturés à 100 %. Les échantillons, ainsi que les emballages/emballages d'échantillons, ne peuvent pas être étiquetés ou collés.

8. Retours de marchandises

À l'exception des produits expressément désignés comme échantillons conformément à la section 7, il n'y a pas de droit de retour général. Les retours de marchandises définitivement achetées ne seront acceptés qu'avec notre accord écrit préalable. Si tel est le cas, la marchandise doit être retournée en port payé à votre domicile et avec le bon de retour ci-joint et une copie du bon de livraison de l'achat à l'époque.

La base de l'éventuel crédit des marchandises retournées est de 70% maximum de la valeur nette, mais avec un minimum de CHF 40.- pour les contrôles et les démarches administratives. Les frais d'emballage et d'expédition encourus seront également déduits.

Dans tous les cas, les frais des produits non complets, neufs et dans leur emballage d'origine seront facturés.

Les notes de crédit des marchandises retournées ne sont pas payées, mais doivent être compensées avec les factures d'autres achats de marchandises.

Les produits sur mesure, les lampadaires, les produits modifiés, les pièces détachées et les lampes ainsi que les articles achetés spécialement ne peuvent en aucun cas être retournés.

9. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété du fournisseur jusqu'au paiement intégral (liora design gmbh). Le client est tenu de coopérer aux mesures nécessaires à la protection de notre propriété.

Le client entretient à ses frais les objets livrés pendant la durée de la réserve de propriété et les assure en notre faveur contre le vol, la casse, l'incendie, l'eau et autres risques. Il prend également toutes les mesures pour s'assurer que notre droit de propriété n'est ni altéré ni révoqué.

10. Plans et documents techniques

Les catalogues, brochures, listes de prix et en particulier les projets d'éclairage ne sont pas contractuels, sauf accord contraire. Les spécifications des documents techniques ne sont contraignantes que si elles sont expressément garanties dans un cas spécifique.

Les études/calculs d'éclairage ne sont qu'une proposition technique d'éclairage de la part du fournisseur. Le calcul n'est donc qu'une recommandation et ne constitue pas un document officiel de planification pour le chantier. Le calcul est élaboré gratuitement par le fournisseur sur la base des données mises à disposition. Le fournisseur n'est pas tenu de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des données qui lui sont fournies. Dans cette mesure, le fournisseur n'assume aucune responsabilité.

Chaque partie contractante se réserve tous les droits sur les plans et documents techniques qu'elle a fournis à l'autre partie. Le cocontractant destinataire reconnaît ces droits et s'interdit de rendre accessibles à des tiers tout ou partie des documents ou de les utiliser à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été remis sans l'autorisation écrite préalable du cocontractant.

11. Garantie pour les défauts matériels

a) Obligation d'inspection et notification des défauts
Le client de la marchandise doit les vérifier immédiatement à la réception et nous signaler immédiatement par écrit tout défaut, au moins avant un traitement ultérieur ou une transformation, ou une combinaison avec d'autres articles. Si nous ne recevons pas de notification motivée dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la marchandise, l'envoi est réputé avoir été approuvé en ce qui concerne les vices apparents. Sans notre accord écrit, les réparations ou modifications des marchandises livrées ne peuvent en aucun cas être effectuées à nos frais.

b) Périodes de garantie

Nos délais de garantie sont des délais de déchéance. Elles s'appliquent aux ouvrages immobiliers et aux ouvrages ou biens meubles, quelles que soient les propriétés des biens, les meubles, la destination et commencent à courir à compter de la réception des biens. Elles durent 2 ans pour les luminaires et les appareils, sans composants électroniques tels que les ballasts, les transformateurs, les éléments d'éclairage de secours, les dispositifs d'allumage, les lampes, etc.

Conformément aux périodes de garantie du fabricant respectif, mais pas plus de 2 ans à compter de la réception de la marchandise, pour les composants électroniques tels que les ballasts, les transformateurs, les éléments d'éclairage de secours, les dispositifs d'allumage, etc., ainsi que pour les composants soumis à l'usure normale, comme les lampes, etc. Dans le cadre de la garantie, seuls les produits correspondants seront remplacés (remplacement de matériel) et aucune réclamation pour dommages dus à une livraison défectueuse pour tout dommage consécutif, y compris le travail ou la perte de revenus (dommages), etc. peuvent être affirmés.

La facture et/ou le bon de livraison font office de preuve de garantie. Si les marchandises livrées sont facturées ultérieurement (facture définitive/facture partielle), la période de garantie commence à la date de livraison.

c) Clause de non-responsabilité

Nous ne sommes pas responsables des écarts mineurs dans les dimensions, la couleur ou la conception des marchandises par rapport aux illustrations, aux échantillons ou à nos documents de vente, des marchandises mal traitées, endommagées ou mal installées, des dommages causés par l'usage de la force, des modifications, des réparations ou un entretien inapproprié. par des tiers sont apparus.

d) dommages de transport

Toutes les réclamations du client, à l'exception de celles expressément mentionnées dans les présentes conditions générales, quel que soit le fondement juridique sur lequel elles sont fondées, en particulier toutes les demandes de dommages-intérêts, de réduction de prix ou de résiliation du contrat qui ne sont pas expressément mentionnées, sont exclues. En aucun cas, le client n'a droit à une indemnisation pour des dommages qui ne sont pas survenus à l'objet de livraison lui-même, tels que des dommages aux objets ou travaux dont nos produits sont devenus partie intégrante, les frais d'installation et de démontage de nos produits ainsi que pour les travaux sur site, toute transformation ultérieure des produits, toute perte de production, perte d'utilisation, perte de commandes, perte de profit et autres dommages directs ou indirects en résultant.

La responsabilité totale du fournisseur est limitée au prix de vente des marchandises défectueuses dans la mesure permise par la loi.

12. Soumissions / Clients

Les présentes conditions générales de vente et de livraison de liora design gmbh prévalent sur les conditions de l'acheteur/du donneur d'ordre (conditions d'achat) si elles sont contraires aux conditions de l'offre et/ou aux conditions d'achat.

13. Lieu d'exécution et juridiction

Le lieu d'exécution exclusif est notre domicile. Le for exclusif pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle entre nous et l'acheteur/client, compris toutes les questions préliminaires, est au siège du fournisseur. Cependant, nous sommes en droit de poursuivre l'acheteur/le donneur d'ordre à son siège social.

14. Droit applicable

Le droit matériel suisse s'applique. La validité de la convention dite de Vienne sur les ventes est expressément exclue.

15. Acceptation des Termes et Conditions

En passant une commande (commande), l'acheteur/le client déclare expressément accepter les présentes conditions générales.

liora design gmbh
Neuheimstrasse 40d CH-8853 Lachen
info@liora-design.ch +41 55 511 21 80